



INNOVER OU S'ESTOMPER

MÉMOIRE

Déposé devant la

Commission sur l'avenir de l'agriculture et
de l'agroalimentaire québécois

par

Hervé BERNIER, ing., M.Sc.
Directeur

Mai 2007

« Ensemble pour inventer de nouvelles perspectives à l'horizon »

Table des matières

	Page
Introduction	3
Innovation et développement des ressources humaines	4
Innovation, santé et préoccupations des consommateurs	7
Innovation, production agricole et transformation alimentaire	8
Innovation et commerce de produits agricoles et agroalimentaires	11
Innovation, agriculture et environnement	12
Innovation, ruralité et développement régional	13
Conclusion	14
Références	15

Introduction

**« La nécessité est la mère de l'invention ».
(Platon, 427 – 347 av. J. – C.)**

Dans son document de consultation, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois pose les défis et présente les enjeux auxquels le secteur agroalimentaire du Québec fait face. Sauf exceptions, ceux-ci ne sont pas exclusifs à ce secteur. La compétitivité des entreprises et la mondialisation, la démographie et le vieillissement de la population, le faible niveau de culture relative à l'innovation dans les entreprises et le développement durable sont autant d'exemples d'enjeux qui interpellent les entreprises dans plusieurs champs d'activité.

Sentant la nécessité d'agir, des intervenants socio-économiques et des acteurs locaux du secteur bioalimentaire régional ont voulu se doter d'un cadre stratégique de développement qui vise à créer un environnement propice au développement et à la croissance d'entreprises innovantes, tant du point de vue technologique que commercial, dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agroenvironnement et de l'agroforesterie. Connue sous l'appellation Agrobiopole – BSL, ce cadre stratégique de développement s'appuie sur l'établissement d'un système productif basé sur l'implantation d'éléments structurants, permettant de compléter le volet académique et institutionnel existant et de créer un véritable pôle attractif pour les entreprises. Pour ce faire, l'Agrobiopole compte multiplier les interactions entre les intervenants de la recherche, de la formation et de la production. Le soutien aux entreprises en développement et la création d'un environnement favorisant la croissance et l'implantation d'entreprises innovantes et le développement de produits à valeur ajoutée sont des éléments clés de la stratégie d'intervention déployée.

Le présent mémoire (INNOVER OU S'ESTOMPER) déposé par l'Agrobiopole – BSL insiste sur l'importance de l'innovation pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois non pas seulement en tant qu'un des rouages du système productif, mais en tant qu'état d'esprit qui doit se manifester à tous les niveaux décisionnels, dans les façons de produire, de transformer, de distribuer, de commercialiser, de conseiller, de former et de supporter les entreprises.

Innovation et développement des ressources humaines

Les analyses démontrent que l'on ne manque pas de chercheurs et de centres de recherche, mais bien d'agents de transfert technologique, soit des personnes qui comprennent le langage des scientifiques et des chefs d'entreprises. Le transfert technologique constitue un maillon faible de la chaîne d'innovation (AAC, 2003; CQVB, 2003). Peut-on vraiment parler de chaîne lorsque des maillons ne sont pas tous reliés entre eux?

Collectivement, nous nous sommes dotés de centres de recherche, de centres d'expertises qui fonctionnent plus ou moins en circuit fermé. On s'est ainsi privé du potentiel de synergie que peut offrir le maillage entre la formation et le transfert technologique. Dans le monde compétitif d'aujourd'hui, il faut miser sur la collaboration et la complémentarité des acteurs pour amener rapidement les innovations vers les utilisateurs. Il est grand temps de changer cet état de situation. Comment? En mobilisant les intervenants et en créant des synergies avec les institutions de formation présentes sur le territoire. À titre d'exemple, les trois campus associés à l'Institut de technologie agroalimentaire représentent plus de 70 % de tous les étudiants inscrits au Québec dans les programmes techniques agricoles.

Les principales institutions de formation agricole possèdent des fermes et infrastructures de production qui pourraient très bien servir d'outils de transfert technologique, par ailleurs, ces institutions de formation desservent l'ensemble des régions agricoles du Québec en ce qui a trait à la formation régulière et continue des techniciens-conseillers, de la relève agricole et des agriculteurs. Ils représentent donc un partenaire de premier plan permettant d'amener les entreprises agricoles à adopter plus rapidement les innovations. De par leur mandat de formation technique, les institutions se situent très près de la réalité du monde agricole puisque la qualité de la formation technique en dépend. Ainsi, les nouvelles technologies, techniques et/ou façons de faire qui peuvent y être démontrées sont plus facilement acceptées par les producteurs et productrices agricoles, ce qui en facilite beaucoup le transfert.

« L'innovation, les technologies et l'expertise seront à la base des économies progressives et dominantes. » (OCDE)

Les étudiants inscrits dans ces institutions sont les agriculteurs et conseillers techniques agricoles de demain. Ce sont des agents de changement réceptifs à l'innovation. En étant en contact avec les nouveautés technologiques présentes sur les fermes de formation, ils deviennent des agents multiplicateurs de transfert de technologie dans leur milieu. À titre d'exemple, sur une base annuelle plus de 1 000 étudiants à la formation régulière ont accès aux fermes des campus de La Pocatière, de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Saint-Hyacinthe. De plus, la formation continue touche plus de 5 600 personnes annuellement à ces endroits. Faire appel aux institutions de formation pour réaliser les démonstrations permet de réduire les coûts du transfert en créant une synergie entre les activités de formation et celles de transfert.

Par ailleurs, l'implication de formateurs dans des activités d'innovation contribue grandement au rapprochement des entreprises et des institutions de formation. Elles ont des retombées sur la formation scientifique et technique à la fois des étudiants et du personnel des entreprises qui ont recours à leurs services.

Les statistiques montrent que les PME québécoises en général investissent relativement peu en innovation, lorsqu'on les compare aux ontariennes; les entreprises situées dans les régions périphériques se retrouvent dans le peloton de queue. Souvent, ces entreprises ne connaissent pas ou connaissent mal les ressources, les programmes et avantages fiscaux accordés par les gouvernements pour stimuler l'innovation. À ce chapitre, elles accusent un retard important sur les entreprises ontariennes. On note que les régions les moins innovantes sont celles où les revenus sont les plus bas. Ce n'est pas un hasard. La présence d'institutions d'enseignement supérieur et de centres d'innovation et de transfert technologique en région constitue un facteur déterminant dans la pénétration de l'innovation dans les entreprises.

Alors que nos voisins ontariens, intègre les fonctions de formation, de recherche, de développement et de transfert technologique à l'intérieur d'un réseau de formation universitaire et collégial intégré, au Québec, on a opté pour une approche cloisonnée où les chercheurs cherchent et les formateurs forment. Le Québec a-t-il encore les moyens de payer les coûts occasionnés par ces cloisonnements. L'heure ne serait-elle pas venue d'innover et de faire sauter ces cloisons de façon à maximiser les retombées de chaque dollar investi par le gouvernement en formation universitaire, technique, en recherche et en transfert technologique.

*En tant que ministère de tutelle, le MAPAQ devrait s'assurer de la synergie et de la complémentarité des actions entre l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) et les corporations de recherche et centres d'expertise qu'il a contribué à créer. Le temps est venu de travailler selon une approche réseau avec l'ITA qui possède des ressources humaines et physiques pouvant être mises à contribution pour l'innovation et le transfert technologique et qui sont en mesure de faciliter, voire même accélérer le transfert des acquis de la recherche. (**Recommandation no 1**)*

Le secteur agroalimentaire s'est trop longtemps privé du potentiel de synergie que peut offrir le maillage entre la formation collégiale et le transfert technologique. Dans le monde compétitif d'aujourd'hui, il faut miser sur la collaboration et la complémentarité des acteurs pour amener rapidement les innovations vers les utilisateurs et non créer des structures qui se chevauchent dans leurs mandats ou qui manquent de ressources pour y arriver.

Cette nouvelle approche permettrait :

- aux institutions de formation présentent en région d'appuyer l'innovation sur leur territoire, et ce, en fonction des priorités territoriales et de l'entrepreneuriat régional; ce qui est en accord avec la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, du gouvernement du Québec (2006) à l'effet de renforcer la capacité de recherche dans les régions;
- au secteur agroalimentaire de disposer à partir des trois campus de l'Institut de technologie agroalimentaire, d'un réseau de démonstration et de transfert de technologie efficace dans les régions agricoles du Québec permettant de rejoindre annuellement plus des milliers de personnes du secteur agricole;
- de maximiser la portée des investissements en formation et en innovation;
- d'utiliser de façon optimale les ressources physiques et humaines des institutions de formation collégiale;
- aux formateurs de bénéficier de contacts plus étroits avec la recherche, de mettre ainsi à jour leur expertise, de dispenser une formation d'avant-garde et d'avoir accès à des équipements ou à du matériel à la fine pointe de la technologie pour donner la formation;

- aux étudiants de développer une motivation accrue pour la formation agricole dans un milieu innovateur, en devenant des relayeurs des innovations dans leurs milieux respectifs et des agents de changement pour le milieu agricole;
- aux institutions de pouvoir compter sur des formateurs et des étudiants impliqués dans l'avancement du savoir; celles-ci publiciseraient les activités de transfert de technologie et contribueraient ainsi à rendre plus dynamique et attractive l'image de l'agroalimentaire, ce qui faciliterait du même coup le recrutement d'étudiants à la formation régulière et continue.

Innovation, santé et préoccupations des consommateurs

La population vieillit et des régions perdent peu à peu leur capital humain. Les régions les plus touchées sont celles dont l'économie ne repose que sur l'exploitation brute des ressources. Les régions qui connaissent une démographie positive ont su se diversifier. Ce phénomène est aussi porteur de nouvelles opportunités pour le secteur. On constate une préoccupation accrue des consommateurs pour l'innocuité des aliments et la consommation de produits dit « santé ». La diversification des économies régionales passe par la transformation de ces ressources en produits de spécialité à valeur ajoutée. Cela présuppose l'accès à une expertise spécialisée en région et à un contenu technologique plus élevé, permettant ainsi de pallier à la diminution de main d'œuvre non spécialisée. L'expertise est présente dans le réseau de l'Institut de technologie agroalimentaire et dans certaines institutions de formation collégiale. Si cette expertise est adéquate pour former des techniciens compétents, pourquoi ne pourrait-elle pas aussi servir pour aider les entreprises à saisir de nouvelles opportunités, d'où la nécessité de créer une synergie entre les activités de formation, d'innovation et de transfert technologique tel que mentionné précédemment. Le secteur agroalimentaire québécois et les régions s'en trouveraient mieux outillés pour répondre aux besoins des consommateurs en constante évolution et saisir de nouvelles opportunités.

De plus, le phénomène du vieillissement de la population a aussi une incidence sur le secteur agricole, notamment sur la main d'œuvre, le transfert de fermes, la taille des entreprises.

Il est peu probable à moins d'un apport important d'immigrants dans ce secteur, d'observer une augmentation significative de la disponibilité de la main d'œuvre, d'où le besoin d'innover en automatisant le plus possible les procédés de production. En s'affranchissant de tâches manuelles et répétitives, le chef d'entreprise aura plus de temps à consacrer à sa gestion et pour réfléchir sur les innovations qu'il pourrait intégrer pour améliorer sa productivité. En libérant ainsi du temps, sa qualité de vie s'en trouverait améliorée, ce qui rendrait la profession plus attrayante auprès des jeunes.

Un programme similaire à « Prime Vert » devrait être mis en place pour favoriser l'accès aux technologies permettant une plus grande automatisation des procédés de production. (Recommandation no 2)

Innovation, production agricole et transformation alimentaire

Le taux d'endettement des entreprises agricoles du Québec est le plus élevé au Canada (qui lui-même est plus élevé qu'aux USA) et va en s'accroissant, alors que la part de revenu provenant de la vente de produits de la ferme diminue. Cette situation est difficilement soutenable à moyen terme.

Il y a environ cinquante ans, le Québec se dotait de mécanismes de mise en marché collective et d'offices de commercialisation bien adaptés pour répondre aux besoins des marchés de masse. Le monde a évidemment changé en cinquante ans. De la même façon que l'on ne peut demander à un navire transatlantique de naviguer sur des rivières, il apparaît difficile de demander à des mécanismes de mise en marché conçus pour répondre aux besoins des marchés de masse, de prendre en charge la réponse à la demande pour les produits de niche et de spécialité. Des assouplissements aux règles sont nécessaires pour encourager la créativité des entrepreneurs et la production de valeur ajoutée.

Pour développer les marchés de spécialités, l'État devrait entre autres, favoriser et soutenir la mise en place de chaînes de valeur associées aux différents créneaux en développement. (Recommandation no 3)

Une des caractéristiques du Québec rural est la production d'une large gamme de produits de spécialités, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire et de l'agroforesterie. Souvent, ces produits sont associés au terroir et au patrimoine particuliers d'une collectivité, aux caractéristiques géographiques, climatiques ou géologiques du territoire, ou au savoir-faire et à l'ingéniosité des concepteurs. Au delà des produits consommés directement, on découvre les propriétés thérapeutiques de nombreux produits, par exemple les anti-oxydants, qui sont utilisés dans la préparation de produits alimentaires en vue de leur donner une valeur ajoutée.

Selon une analyse effectuée par le MAPAQ en 2005, la commercialisation de produits à valeur ajoutée a été un moteur de développement économique pour les régions du Québec. Les produits de spécialité constituent une voie de diversification pour le secteur bioalimentaire. L'apport du secteur bioalimentaire à la vitalité économique et sociale des régions est démontré, puisqu'elle fournit plus de 10 % des emplois dans 14 des 17 régions du Québec, en plus des emplois indirects qui y sont associés. Au Bas-Saint-Laurent, 15 600 emplois directs en dépendent, c'est donc un emploi sur cinq qui est associé à ce secteur. La diversification de ce secteur d'activité, le développement des produits de niche ou de créneau et la transformation des produits de spécialité sont primordiaux pour maintenir cette vitalité.

Le développement de nouveaux produits passe par l'innovation. Au chapitre de la transformation, les entreprises québécoises sont moins productives que les ontariennes. Certains prétendent que notre main d'œuvre est responsable du manque de compétitivité. Cette explication apparaît quelque peu limitative. Alors qu'ailleurs les entreprises ont investi en recherche et développement et dans le renouvellement du parc technologique pour être plus compétitives, bien des entreprises d'ici se sont contentées de profiter de la faiblesse du taux de change du dollar canadien pour produire à prix compétitif et exporter. On constate aujourd'hui les conséquences de cette stratégie.

Les avantages fiscaux consentis aux entreprises qui innovent sont peu connus dans le secteur agricole et agroalimentaire. Groupe Conseil R&D Agricole et Agroalimentaire du Québec estime entre 15 et 18 millions de dollars le montant des crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS & DE) non réclamé par les entreprises en transformation alimentaire qui y seraient admissibles et il serait plus du double pour les entreprises agricoles. Les entreprises connaissent peu les crédits d'impôts à la RS & DE consentis par les gouvernements fédéral et provincial et croient à tort que ces crédits sont réservés aux grandes entreprises qui ont des équipes de recherche ou qui travaillent avec des chercheurs universitaires. Groupe Conseil R&D Agricole et Agroalimentaire du Québec a mis sur pied depuis plus d'un an dans différentes régions du Québec des centres de services pour aider les entreprises agricoles et agroalimentaires à réclamer les crédits d'impôt auxquels elles auraient droit.

La consolidation et l'animation d'un tel réseau au service de l'innovation en agriculture et en agroalimentaire posent un défi important. En effet, les entreprises sont dispersées sur un vaste territoire qu'il faut parcourir pour les rejoindre. Par ailleurs, il faut aussi sensibiliser les différents intervenants qui conseillent ces entreprises vis-à-vis les incitatifs fiscaux offerts par les deux paliers de gouvernement aux entreprises innovantes. Il y a donc un important travail de réseautage et de diffusion à réaliser pour rejoindre la clientèle, et ce, indépendamment de sa localisation sur le territoire québécois.

Ce réseau devrait être encouragé et supporté par les programmes mis en place, comme celui sur les services-conseils. Ce réseau pourrait ainsi aider les entreprises non seulement à récupérer les crédits d'impôts à la RS & DE, mais aussi les aider à identifier, planifier et financer des activités de RS & DE en support à leur développement. (Recommandation no 4)

L'État devrait aussi s'assurer que les mesures de soutien et d'encouragement à l'innovation qu'il met en place sont accessibles aux entreprises peu importe leur localisation et leur secteur d'activité. (Recommandation no 5)

Par exemple, le programme de crédit d'impôt à l'adaptation technologique et le programme d'aide à la recherche technologique (PART) du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, ne sont accessibles qu'aux entreprises faisant affaire avec les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) et avec les CEGEP dans le cas du PART. Ors, les entreprises clientes du service d'innovation technologique mis en place par l'ITA et des centres d'innovation et de transfert technologique non reconnus en tant que CCTT n'ont pas accès à tous les outils et leviers de financement propres à stimuler l'innovation dans les entreprises et se trouvent de ce point de vue défavorisées par rapport aux entreprises situées ailleurs au Québec et qui bénéficient de la présence d'un CCTT dans leur secteur d'activité. Cette situation constitue un frein important au développement d'une culture de l'innovation dans les entreprises agricoles et agroalimentaires et au développement de secteurs en émergence dans les régions.

L'État devrait donc rendre accessible l'ensemble de ses mesures de support à l'innovation aux entreprises peu importe qu'elles travaillent avec l'ITA ou un centre d'innovation et de transfert qui n'est pas rattaché au réseau des CEGEP ou bien, le gouvernement devra accorder à ces organisations qui jouent de facto le rôle de CCTT un statut équivalent à celui d'un CCTT. (Recommandation no 6)

D'autre part, l'État devrait faciliter la mise en place de fonds régionaux pour stimuler le développement de nouveaux produits en incitant les entreprises de production et/ou de transformation alimentaire à recourir aux services des institutions d'enseignement supérieur et aux centres d'innovation et de transfert technologique qui possède une expertise en transformation. (Recommandation no 7)

Un tel fonds serait complémentaire aux autres outils de financement existants et agirait comme bougie d'allumage.

Innovation et commerce des produits agroalimentaires

Les économies émergentes vont poursuivre avec agressivité leur conquête des marchés. Les productions de masse non différenciées risquent dans ce contexte d'échapper aux économies ayant entre autres, des coûts de main d'œuvre plus élevés.

Nos entreprises devront miser davantage sur la transformation et sur les produits à valeur ajoutée. Tel que mentionné précédemment, cela présuppose l'accès à une expertise spécialisée qui devra être disponible en région.

La mise en place de programmes de traçabilité et d'homologation des produits selon des normes reconnues au niveau international pourrait s'avérer une stratégie gagnante, autant au niveau du marché intérieur qu'extérieur. Il faudrait évaluer à cet égard l'impact économique de différents systèmes d'homologation en lien avec la qualité du produit, le bien-être animal et le respect de l'environnement.

L'État devrait identifier les systèmes d'homologation internationale pouvant avoir un impact positif sur le positionnement des produits québécois et encourager les entreprises surtout celles voulant exporter à obtenir les homologations permettant de différencier leurs produits de la compétition internationale. (Recommandation no 8)

Innovation, agriculture et environnement

Les pratiques agricoles sont de plus en plus questionnées par les environmentalistes et même par les citoyens. Certaines pratiques de production et technologies sont perçues négativement par des consommateurs qui se tournent vers des produits alternatifs. Au cours des années à venir, tout porte à croire que l'environnement restera au centre des préoccupations des citoyens. Les entreprises doivent s'adapter à cette réalité qui peut aussi être source de nouvelles opportunités.

Bien intégré, le développement durable peut être source de développement économique et social. La qualité relative de l'environnement qui prévaut dans l'est du Québec permettrait à la région de développer des industries « vertes ». Cette région à fort caractère agricole et forestier pourrait être un des chefs de file de la bioéconomie naissante du 21^{ème} siècle. Sans l'apport de l'expertise et du support nécessaires, la région risque de rater ce rendez-vous et de se retrouver à nouveau en situation de fournisseur de matière première non transformée.

*C'est pourquoi des incitatifs sont nécessaires pour encourager les entreprises à utiliser l'expertise disponible d'une part et d'autre part, donner aux institutions d'enseignement collégial et aux centres d'innovation et de transfert technologique les moyens de rejoindre les clients potentiels, de même que l'accès à tous les leviers fiscaux dont ils pourraient faire bénéficier les entreprises clientes. (**Recommandation no 9**)*

Innovation, ruralité et développement régional

Le potentiel de développement régional apporté par le secteur agroalimentaire a été démontré. Les experts doivent réfléchir sur les nouvelles opportunités qu'offrent la multifonctionnalité du territoire rural et la bioéconomie en lien avec l'évolution des préoccupations dans notre société postindustrielle, notamment au niveau de la santé et de l'environnement. Le Québec détient un avantage « vert » source d'opportunités à saisir dans des secteurs variés comme les produits de spécialité, les agromatériaux, les bioplastiques, les biocarburants, etc. Encore une fois, l'appui d'experts de proximité est nécessaire pour aider les milieux ruraux à innover et produire de la valeur ajoutée en valorisant de façon durable les ressources présentes sur le territoire.

L'ITA et les centres d'innovation et de transfert présents sur notre territoire jouent un rôle moteur qui est non seulement reconnu à l'échelle régionale, mais aussi par la communauté scientifique en développement régional. Dans une étude réalisée par David Doloreux (École de Management, Université d'Ottawa), Stève Dionne (*Centre de recherche sur le développement territorial*, Université du Québec à Rimouski) et Bruno Jean (*Chaire de recherche du Canada en développement rural*, Université du Québec à Rimouski) dont les résultats publiés en 2006 dans un article intitulé « **Institutions, Historical Events, and the Evolution of an Innovation System in Rural Areas: The Case of La Pocatière, 1830-2005** » dans l'« *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 30, n. 3 », les auteurs concluent à la présence à La Pocatière d'un pôle d'innovation, notamment dans le domaine bioalimentaire et dans le domaine techno-industriel (technologies physiques et industrie du matériel de transport) qui possède tous les attributs d'un système local d'innovation.

« Inventer une nouvelle territorialité fondée sur la coopération des acteurs locaux et le développement de synergies. » (Université du Québec à Rimouski)

Il serait temps que ce rôle soit reconnu et confirmé par toutes les instances au sein du MAPAQ et des organismes qui lui sont affiliés. (Recommandation no 10)

Conclusion

« Le monde progresse grâce aux choses impossibles qui ont été réalisées. » (André Maurois)

Bien que les recommandations ont été découpées selon les thèmes proposés par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, plusieurs de ces recommandations sont de nature transversale, c'est-à-dire qu'elles peuvent s'appliquer à la fois à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits.

Le rôle moteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'économie des régions peut être renforcé en développant une véritable culture de l'innovation. Cette culture de l'innovation est à développer non seulement dans les entreprises du secteur agroalimentaire, mais aussi dans tout l'appareil qui entoure et supporte ce secteur. Il faut sortir des sentiers battus et revoir des paradigmes hérités du siècle dernier (20^{ème} siècle). Ce n'est pas parce que les choses ont toujours fonctionné d'une façon qu'il faut continuer dans la même direction. Plusieurs signaux appellent au changement et à l'adaptation. Comme le dit Fletcher Peacock « si ce que vous faites ne fonctionne pas, ne le faites plus, faites quelque chose de différent ». Le statu quo n'est plus une option.

À l'instar de l'écoconditionnalité qui fait partie maintenant du paysage agricole, le système de financement des entreprises et de protection des revenus pourrait être ajusté pour stimuler l'innovation dans les entreprises et la productivité.

Appuyés adéquatement par des experts, les milieux ruraux sont capables d'être innovants et de produire de la valeur ajoutée en valorisant de façon durable les ressources présentes sur le territoire. C'est pourquoi il est primordial que le rôle d'institution de formation comme l'ITA en innovation soit reconnu par le MAPAQ et les autres ministères, et que des centres d'expertise et de développement comme le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) obtiennent un statut de CCTT ou équivalent à celui d'un CCTT de façon à faire profiter les entreprises clientes des avantages fiscaux que ce statut procure. En innovant et en réinventant l'agriculture, il sera possible d'assurer l'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des régions rurales.

Références

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), 2003, Le Canada en tête – Un cadre pour la politique agricole au XXI^e siècle. Publication no. 2110/B.

Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB), 2003, Système de recherche et de développement scientifique et technologique en agroalimentaire – Vers la création d'un réseau.

Doloreux, D., S. Dionne et B. Jean, 2006, Institutions, Historical Events, and the Evolution of an Innovation System in Rural Areas : The Case of La Pocatière, 1830-2005 dans le International Journal of Urban and Regional Research, vol. 30, n.3.

Gouvernement du Québec, 2006, Un Québec innovant et prospère – Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, document disponible sur le web.

MAPAQ, 2006, L'industrie bioalimentaire au Québec – Richesse, Savoir-faire et Innovation, document disponible sur le web.